



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis de résultat de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:24-61796>

Département(s) de publication : 60

Annonce n° 24-61796

Travaux

Section 1 - Reference de l'avis initial

Annonce n° 24-37857

Section 2 - Identification de l'acheteur

Nom complet de l'acheteur : Conseil Général de l'Oise

Type de Numéro national d'indentification : SIRET

N° National d'identification : 22600001600403

Ville : Beauvais

Code postal : 60000

Groupement de commandes : Non

Département(s) de publication : 60

Section 3 - Identification du marché

Intitulé du marché : REMPLACEMENT DES BUSES SOUS LA RD 200 A RIVECOURT

Code CPV principal - Descripteur principal : 45220000

Type de marché : Travaux

Description succincte du marché : La présente consultation a pour objet les travaux pour le remplacement des buses sous la RD 200 à Rivecourt. Les caractéristiques techniques des travaux sont définies dans le cahier des clauses techniques particulières (CCTP), les documents et plans annexés.

Critères d'attribution : Pour attribuer le marché au candidat dont l'offre est économiquement la plus avantageuse, les offres sont appréciées en fonction des critères pondérés suivants : Prix 60 : pts, Valeur technique : 30 pts, Planning et phasage de réalisation des travaux : 10 pts. Les modalités de mise en oeuvre de ces critères sont précisées à l'article 11.2 du RC.

Section 4 - Attribution du marché

Renseignements relatifs à l'attribution du marché et/ou des lots :

Conformément aux articles R.2185-1 et R.2185-2 du Code de la commande publique, l'autorité compétente décide de déclarer sans suite la consultation relative aux « travaux pour le remplacement des buses sous la RD 200 à Rivecourt » pour motif d'intérêt général, lié à la redéfinition du besoin tant sur les aspects techniques que financiers et s'agissant notamment des prescriptions portant sur la structure de chaussée. Précisions concernant les délais d'introduction de recours : cette décision peut

faire l'objet d'un recours dans les deux mois conformément à l'article R421-1 et suivants du code de justice administrative.

Date d'envoi du présent avis à la publication : 28/05/2024